

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le premier octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle de réception de la Cave de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

25 septembre 2020

Date d'affichage :

25 septembre 2020

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 01102020 / 8.1

Membres titulaires présents formant la majorité des membres en exercice : 47

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Sylvain FERNANDEZ), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Serge GAVALDA), Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Olindo VIVAN.

Membres titulaires absents et suppléés : 5

Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Lionel GERVAUX (représenté par Christophe FABRIES), Pierre ESCANDE (représenté par Mathieu TARBOURIECH), Didier VALAX (représenté par Claude CHELINGUE),

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir à Alain ASTIE), Serge GAVALDA (pouvoir à Didier GAVALDA), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT),

Membres titulaires excusés : 3

Christian CAYRE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE.

Nombre de voix délibératives : 57

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement du comité syndical, il convient de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Il précise que celle-ci, conformément aux dispositions du 5° du I de l'article 22 du Code des Marchés Publics, doit être composée, lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, « ... du Président de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat ». Il ajoute qu'il doit être procédé, « selon les mêmes modalités, à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. ».

Monsieur le Président ajoute que compte tenu des dispositions énumérées ci-dessus, il y a lieu de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir procédé au vote, et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la composition de la Commission d'Appel d'Offre du SDET qui est composée des membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Claude VERNIER	Jacques MAURY
Nicolas LEROUX	Alain LEMONNIER
Jean ESQUERRE	Saïda FAKIR
Marc MONTAGNE	Didier GAVALDA
Michel SABLAYROLLES	Jean-Pierre GOS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, 1^{er} octobre 2020

Le Président, M. Alain ASTIE



Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

SLOW

ID : 081-258100072-20201001-01102020_8_1-DE